

Président de séance : Laetitia LANFRANC de PANTHOU, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Marie-Alice ALLENBACH, responsable du CCAS

Date de convocation : 9 mai 2025

Lieu de séance : Mairie

APPEL NOMINAL DES MEMBRES DU CCAS

Membres présents :

Marie-Madeleine COUTEAU, Françoise DUPETY, Jean-François GRELIER, Maggy HERICY-ASSELIN, Joëlle HEROULT, Florence LAMBERT, Laetitia LANFRANC de PANTHOU, Laurence LE PUIL - PITEL

Membres excusés :

Nathalie DONATIN, Jean-Louis LE CALVE, Célia QUESNEL, Denis STOFFEL
Isabelle LE DEROFF donne pouvoir à Laetitia LANFRANC de PANTHOU

CONSTAT DU QUORUM (AU MOINS 7 MEMBRES PRESENTS)

8 administrateurs sont présents à la séance du 15 mai 2025. Le quorum (7 administrateurs) est donc réuni, et le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que la convocation envoyée le 9 mai 2025 aux administrateurs présentait l'ordre du jour de cette réunion. Par rapport à cette convocation, il convient d'ajouter deux dossiers de demande d'aide.

Aucun administrateur n'ayant d'autre modification à apporter à l'ordre du jour, et personne ne s'opposant aux modifications présentées, le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 03/04/2025

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que les administrateurs ont pu prendre connaissance du compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 3 avril 2025 joint à la convocation.

Joëlle HEROULT indique que la date de la commission indiquée sur l'en-tête du compte-rendu est erronée : il est indiqué jeudi 4 avril alors que la commission a eu lieu le jeudi 3 avril 2025.

Elle indique également que dans les points divers, bien que personne ne se soit positionné pendant la commission pour participer à la réunion de l'UDCCAS à Deauville, Laurence LE PUIL-PITEL et elle-même y ont accompagné Laetitia LANFRANC de PANTHOU.

Aucun autre administrateur n'ayant de modification à apporter au compte-rendu, et celui-ci est adopté tel que modifié à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CCAS - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE POUVOIR

Madame la Vice-Présidente du CCAS se doit de présenter les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil d'Administration dans le cadre des délégations de pouvoir qui lui ont été accordées.

⇒ AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE :

Ces décisions concernent des aides alimentaires d'urgence sous forme de tickets CAP millésime 2024 :

- Situation 1 : 20 € par semaine * 1 semaine
- Situation 2 : 60 € par semaine * 2 semaines

Soit un total de 180 € pour 2 foyers.

Marie-Alice ALLENBACH procède à une présentation rapide des situations qui ont conduit à ces attributions.

POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE DU CCAS

Laetitia LANFRANC de PANTHOU informe les administrateurs de la nécessité d'être vigilant quant au montant des aides accordées lors de cette séance du conseil d'administration et peut-être des prochaines. Suite à des décalages entre dépenses et recettes de la commune, la subvention de la Mairie au CCAS n'a pas pu être versée à ce jour, ce qui nous oblige à limiter au maximum les dépenses courantes. Le problème devrait être réglé d'ici la fin du mois.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - DELIBERATION 29/05/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par un travailleur social de la Maison Départementale des Solidarités de Caen Canada pour Monsieur A, habitant de Verson, concernant une aide financière.

Après étude de la situation de Monsieur A., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- De ne pas accorder d'aide financière pour la prise en charge de la facture d'énergie.

Les administrateurs invitent Monsieur à faire appel au fonds d'aide sociale de sa caisse de retraite.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET ALIMENTAIRE - DELIBERATION 30/05/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par un travailleur social d'un service social du personnel pour Madame B, habitante de Verson, concernant une aide alimentaire et une aide financière.

Après étude de la situation de Madame B., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- D'accorder une aide alimentaire d'un montant de 60 Euros par semaine pendant au maximum 5 semaines, jusqu'à la notification de l'arrêté de placement en congé longue maladie.
- De ne pas accorder d'aide financière.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET ALIMENTAIRE - DELIBERATION 31/05/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame C, hébergée à Verson, concernant une aide financière.

Après étude de la situation de Madame C., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- De ne pas accorder d'aide financière pour la prise en charge des frais de mutuelle.

Les administrateurs invitent Madame à déposer une demande de Complémentaire Santé Solidaire auprès de la CPAM.

DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE - DELIBERATION 32/05/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame D, habitante de Verson, concernant une aide alimentaire.

Après étude de la situation de Madame D., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- De ne pas accorder d'aide alimentaire.

Les administrateurs invitent Madame à mettre en place des échéanciers de paiement pour ses retards de charges avant toute nouvelle demande auprès du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

Point 1 - Abonnement au magazine Territoires du Social

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle aux administrateurs élus qu'ils reçoivent chaque semaine la newsletter de l'UNCCAS. Elle propose de réabonner le CCAS au magazine mensuel de l'UNCCAS, « Territoires du Social », car elle trouve la fréquence des newsletters trop importante et préfère le support papier. Elle indique que cela permettrait également de faire circuler le magazine auprès des administrateurs, qu'ils soient élus ou nommés.

Après échange entre les administrateurs sur les avantages respectifs de la lecture numérique ou de la lecture papier, les administrateurs conviennent de réabonner le CCAS au magazine papier à l'essai pour 6 mois, pour un montant prévu de 36.50 € (devis UNCCAS). Un nouveau point sera fait en fin d'année pour envisager un abonnement sur la totalité de l'année 2026.

Point 2 - Projet « lutte contre l'isolement des seniors »

✓ Après-midi Tremplins UNIS-CITE le 05/06/2025

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle aux administrateurs l'organisation par l'association UNIS-CITE d'un après-midi « Tremplins », à l'approche de la fin de mission des services civiques, pour leur permettre d'être fiers et conscients de la valeur de leur engagement citoyen, pour eux comme pour les bénéficiaires de leur accompagnement.

Ce temps s'organise sous la forme d'une rencontre entre un jeune volontaire en service civique et un binôme de coachs-conseil. Pour les jeunes, ce temps leur permet de valoriser leur expérience et défendre leur projet d'avenir devant une équipe de professionnels de structures variées.

L'après-midi « Tremplins » est prévu le **Jeudi 5 juin au Crédit Agricole Normandie (15 Esplanade Brillaud de Laujardière 14000 Caen)**, partenaire de l'événement. L'après-midi commencera dès 14h30 pour une découverte des actions réalisées par les 150 volontaires engagés depuis octobre dernier avant de passer au **temps de coaching et d'échange débutant à 15h30**.

Françoise DUPETY, Joëlle HEROULT, et Laurence LE PUIL-PITEL sont intéressées. Elles souhaitent recevoir l'invitation à l'événement par mail pour complément d'information.

✓ Bilan 2024-2025 UNIS-CITE le 10/06/2025 - 9h00 Mairie de Verson

Laetitia LANFRANC de PANTHOU indique qu'une réunion bilan de l'année 2024-2025 est prévue avec les jeunes en service civique senior de l'association UNIS-CITE. L'ensemble des administrateurs sont invités à y participer.

Point 3- Twisto Flex

Laetitia LANFRANC de PANTHOU indique les dates prévues de communication auprès du public pour le nouveau dispositif Twisto Flex :

- Réunion publique, salle Pierre Hébert, le mardi 24 juin à 18h30.
- Petit déjeuner entreprise (à destination du public des salariés) le jeudi 19 juin
- Permanence d'information Twisto Flex allée de l'amitié (parking Carrefour Contact) le samedi 28 juin de 14h à 18h

La permanence annuelle de Twisto concernant les horaires, les lignes de bus, les dispositifs existants aura lieu le 14 août, allée de l'Amitié.

Point 4- registre des personnes vulnérables

En prévision du plan « vague de chaleur » 2025, le CCAS prépare la mise à jour du registre des personnes vulnérables de la commune.

- ➔ Un courrier personnalisé invitant à la mise à jour des informations pour les personnes déjà inscrites sera envoyé début juin
- ➔ Des fiches d'inscription seront encartées dans le REFLETS de juin 2025

Point 5 - Animations CCAS

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle aux administrateurs qu'elle souhaite organiser des visites du Silver Appart les samedis matins, pour les personnes qui ne sont pas disponibles en semaine sur les heures de visite habituelles. Elle rappelle que les visites le samedi matin sont possibles, mais qu'elles doivent se faire « en autonomie », c'est-à-dire sans la présence des ergothérapeutes qui accompagnent la visite sur les heures d'ouverture du Silver Appart.

Elle indique avoir contacté l'équipe du Silver Appart pour organiser une visite le samedi 21 juin, et est en attente d'un retour.

Elle souhaite mettre en place un binôme avec un autre administrateur du CCAS pour cette visite, et prévoir une visite « de révision » du Silver Appart en amont de la date retenue. Plusieurs administrateurs sont volontaires, mais réservent leur réponse selon la date finalement retenue pour la visite « samedi matin » et pour la visite « de révision ».

Point 6 - Transport Solidaire

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle qu'à la demande des bénévoles du Transport Solidaire, il est envisagé de leur fournir une trousse de premiers secours en cas d'incident lors du transport d'usager du dispositif. Le coût d'une trousse type « taxi » est de 25 à 30 € TTC.

Laurence LE PUIL-PITEL, bénévole du Transport Solidaire, indique que la plupart des éléments proposés dans la trousse type ne sont pas utiles. A son avis, seule la couverture de survie est utile pour protéger la victime dans l'attente des secours.

Maggy HERICY-ASSELIN confirme que le matériel contenu dans ce type de trousse se périmé, et qu'une formation aux premiers secours paraît plus importante que la trousse en elle-même. Laetitia LANFRANC de PANTHOU indique que cette formation est prévue pour l'année 2025, la recherche du prestataire est en cours.

Point 7 - date(s) prochain(s) CCAS

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que la prochaine réunion des membres du CCAS est prévue le jeudi 19/06/2025, avec une possible nouvelle réunion le jeudi 03/07/2025 selon le nombre de dossiers déposés.

Elle propose aux administrateurs de décaler la date de cette commission au 26 juin et de supprimer la date du 3 juillet. Plusieurs administrateurs présents n'étant pas disponibles à la date du 26 juin, les dates initialement prévues sont maintenues.

Point 8 - Questions

Françoise DUPETY souhaite indiquer aux administrateurs que la date initialement prévue du « goûter du CCAS » organisé par l'EHPAD Sainte Marie est modifiée. La nouvelle date est fixée au mercredi 24 septembre 2025.

Joëlle HEROULT évoque le montant de la participation kilométrique des usagers du Transport Solidaire, qui a été augmentée en septembre 2022 à 0.55 € du kilomètre contre 0.40 € du kilomètre auparavant. A l'époque de cette réévaluation, le coût du carburant était en forte augmentation, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

L'ensemble des administrateurs conviennent que le montant de la participation demandée reste très inférieur au coût des transports type taxi et VSL, et que le prix des carburants reste fluctuant et régulièrement sujet à des hausses importantes. Il est donc choisi de maintenir le montant actuel de la participation kilométrique.

La séance est levée à 21h25.

La Vice-Présidente du CCAS
Laetitia LANFRANC de PANTHOU

